

Université d'Ottawa | University of Ottawa

VRA Affaires étudiantes AVP Student Affairs
550, rue Cumberland - M383 550 Cumberland St. - M383
Ottawa ON K1N 6N5 Ottawa ON K1N 6N5
CANADA CANADA

Ottawa, le 16 juin 2017

Ambassade de la République d'Argentine S.E. M. Marcelo Gabriel Suarez Salvia 81 Metcalfe St, 7th Floor Ottawa, ON K1P 6K7

Votre Excellence,

L'Université d'Ottawa annonçait début 2014 une nouvelle politique de droits de scolarité pour les étudiants de la Francophonie internationale. Le lancement officiel eut lieu lors d'une réception le 4 février 2014, une réception à laquelle les ambassades des pays de francophonie avaient été invitées. Je vous invite à consulter le feuillet en pièce jointe pour en savoir davantage, ainsi que les articles Avis aux étudiants internationaux : exonération des frais de scolarité pour étudier en français¹ et L'Université d'Ottawa intensifie son jeu dans l'arène internationale² pour les nouvelles de l'époque.

Comme votre pays est membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et puisque certaines de vos universités sont membres de l'Agenge universitaire de la Francophonie (AUF), vous êtes sans doute curieux de connaître quels ont été les impacts de ce changement majeur et historique dans la structure des programmes de support financier de nos étudiants internationaux. En bref, alors que nous accueillions 137 nouveaux étudiants internationaux dans nos programmes francophones en 2013-2014, ce nombre est monté en flèche à 535 en 2016-2017. Vous conviendrez avec nous qu'il s'agit d'un succès considérable dont nous sommes très fiers. Cette croissance nous a permis de diversifier notre population étudiante et d'internationaliser notre campus.

Fort de ces augmentations spectaculaires, nous voulons maintenant intensifier notre travail avec nos partenaires de la francophonie internationale pour bâtir des liens plus étroits, en particulier aux cycles supérieurs, mais aussi dans le cadre de programmes en double diplomation.

Soyez assuré que nous allons vous garder au courant de l'évolution de nos activités visant la francophonie internationale. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez discuter des projets d'enseignement conjoints ou de programmes collaboratifs que ces changements aux droits de scolarité pourraient faciliter.

AGAMAT

RACIANTAR BULLINGSAS

CALLY TO WE ARE SHALL

SUFFICION OF THE

Gary Slater

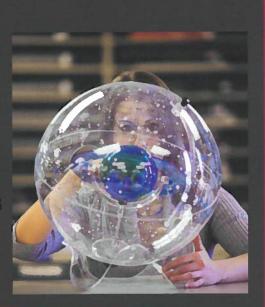
Vice-recteur associé, affaires étudiantes et internationales

¹ http://web5.uottawa.ca/www2/mcs-smc/medias/communique-2852.html

https://www.uottawa.ca/gazette/fr/nouvelles/luniversite-dottawa-intensifie-son-jeu-larene-internationale

Exonération partielle des droits de scolarité

L'exonération partielle des droits de scolarité permet aux étudiants internationaux de payer les mêmes droits de scolarité que les citoyens canadiens et les résidents permanents.



Coûts estimatifs* pour une année scolaire

Étudiant au premier cycle

Baccalauréat

Vous devez:

- · être inscrit à un programme offert en français;
- suivre au moins 9 crédits (3 cours) donnés en français par trimestre.

	Étudiant international	Etudiant international avec exonération partielle des droits de scolarité
Droits de scolarité	28 000 \$	8 000 \$
Autres dépenses : logement, nourriture, etc.	15 000 \$	15 000 \$
Coût total	43 000 \$	23 000 \$

(8 mois ou 2 trimestres universitaires)

Étudiant aux études supérieures

Maîtrise et doctorat

Vous devez:

- avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires offert en français d'une durée minimale de 2 ans;
- vous inscrire aux cours obligatoires en français, dans les programmes d'études qui offrent leurs cours obligatoires en français et en anglais.

OU

 vous inscrire à un programme d'études offert uniquement en français.

	Étudiant international	Etudiant international avec exonération partielle des droits de scolarité
Droits de scolarité	25 000 \$	12 000 \$
Autres dépenses : logement, nourriture, etc.	25 000 \$	25 000 \$
Coût total	50 000 \$	37 000 \$

(12 mois ou 3 trimestres universitaires)

* Montants fournis à titre indicatif seulement.

Pour toute information relative aux droits universitaires, consultez : international.uOttawa.ca/exonerationpartielle

